

Les transformations structurelles des marchés intérieur et extérieur de produits agricoles

Shuke L., Marku M.

in

Lerin F. (ed.), Civici A. (ed.).
L'Albanie, une agriculture en transition

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 15

1997

pages 177-180

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=C1970330>

To cite this article / Pour citer cet article

Shuke L., Marku M. **Les transformations structurelles des marchés intérieur et extérieur de produits agricoles.** In : Lerin F. (ed.), Civici A. (ed.). *L'Albanie, une agriculture en transition.* Montpellier : CIHEAM, 1997. p. 177-180 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 15)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Les transformations structurelles des marchés intérieur et extérieur de produits agricoles

Luljeta Shuke, Menka Marku
Université Agricole de Tirana, Tirana (Albanie)

Durant la phase de la transition, l'économie albanaise, et par conséquent l'agriculture, se heurtent à plusieurs problèmes. Le passage d'une économie entièrement centralisée à une économie de marché libre, a été accompagné par la destruction de plusieurs structures : production, accumulation, transformation et commercialisation des produits agricoles. Il en a résulté des difficultés d'approvisionnement des marchés, des consommateurs et des industries de transformation. La question de la création de nouvelles structures, pour faciliter le passage des produits du producteur au consommateur, a donc été posée. La privatisation rapide de la terre agricole et des moyens de production a aidé à surmonter la chute dramatique de la production agricole (en 1991). Cependant le secteur industriel n'a pas encore atteint le niveau de production des années précédant la transition. Les transformations structurelles vont se poursuivre, car la transition en agriculture sera longue – on peut même dire que la transition n'est pas transitoire, mais continue.

I – Le marché intérieur

Dans l'ancien système socialiste, le principe essentiel de l'économie, celui de la centralisation démocratique, exigeait la concentration de la production et de la distribution des produits aux mains des organismes publics. Les ex-entreprises et les coopératives étaient obligées de mettre en œuvre les quotas de production et de distribution des produits agricoles que les ex-Comités exécutifs des districts (spécialement les Bureaux régionaux d'agriculture) leur donnaient, sans avoir le droit de changer ni la structure des semailles, ni leur destination. On donnait aux entreprises et aux coopératives des quotas qu'elles devaient remettre aux ES (Entreprises de Stockage), ou aux entreprises de transformation des produits agricoles, ou encore aux entreprises de commerce extérieur pour l'exportation.

Pendant des décennies entières, les céréales (spécialement le blé et le maïs) ont été privilégiées pour des raisons de sécurité alimentaire, ce qui a entraîné un faible niveau d'approvisionnement pour les produits frais ou transformés. Les prix de ces produits étaient définis par les organismes gouvernementaux sans prendre en considération les conditions et les forces du marché.

Les produits de consommation de base étaient le pain, les pommes de terre, les haricots et, en quantités limitées et selon les saisons, les légumes. Ainsi le niveau de consommation de viande et de produits dérivés jusqu'en 1990 n'a pas dépassé 14,1 kg par habitant/an ; le lait et produits dérivés : 150 litres ; les œufs : 96 unités/an.

Le passage vers l'économie de marché et la répartition de la terre aux paysans (selon la loi N° 7501 du 19 juillet 1991) ont créé les conditions d'incitation des exploitants à produire non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour le marché – bien que les difficultés fussent (et soient encore) nombreuses. Actuellement, le marché est approvisionné par un grand nombre de petits producteurs fournissant un nombre limité de produits en petites quantités. Un tiers des exploitants, selon une enquête de la Banque Mondiale, fonctionnent encore exclusivement pour l'autoconsommation.

Les exploitants privés ne sont pas encore en état de passer des contrats de commercialisation. Pour la plupart des produits, il n'y a pas de structures de vente en gros et en détail. L'information sur le marché est encore insuffisante bien que les spécialistes des ex-coopératives aient été reconvertis dans les structures communales, et que le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et certains médias (dont la télévision) fournissent des informations sur les prix de vente au détail des principaux produits agricoles dans différentes zones du pays. L'information orale, sur les marchés, reste très importante. La vente directe est majoritaire, les intermédiaires peu nombreux.

La concurrence des produits importés est vive pour les exploitants. Etant donné les conditions de stockage, de conservation et de prix, la compétitivité des produits locaux n'est pas assurée, ce qui a amené le gouvernement, en juillet 1995, à prendre des mesures de protection aux frontières pour un certain nombre de produits agricoles. Par ailleurs, sans intervenir dans les fonctions de production ou de commercialisation, les pouvoirs publics ont pris des dispositions favorisant l'initiative privée : construction de places de marché, fourniture d'information, établissement de normes et de règles (sur ce dernier point, il s'agit d'une collaboration entre le MAA, le Bureau des Normes et de la Qualité et l'Association de Défense du Consommateur). Il met également en place des services d'inspection et de contrôle de la qualité, notamment en matière vétérinaire.

II – Le commerce extérieur des produits agricoles

Sur ce point, nous mettrons l'accent sur trois questions :

- quels sont les potentiels de l'Albanie pour l'exportation des produits agricoles ?
- quelles sont les structures d'incitation nécessaires ?
- quelle doit être la politique de l'Etat albanais ?

1. Le potentiel

Les marchandises agricoles ont joué toujours un rôle important dans la structure des exportations albanaises, aussi bien durant le règne de la monarchie, qu'après la Deuxième Guerre mondiale, jusqu'en 1989. Avant la Deuxième Guerre mondiale, l'Albanie exportait des produits d'origine animale (animaux vivs, cuir, fromage, œufs, poissons), du tabac, des olives et des agrumes. Ces produits constituaient 81% des opérations totales pour la période 1928-1932. Après la Deuxième Guerre mondiale, jusqu'en 1990, les exportations agricoles comprenaient surtout du tabac, des cigarettes, des fruits frais et transformés, des olives, des pommes de terre, des boissons alcoolisées, etc.

Les données des annuaires statistiques de la période communiste n'aident guère à déterminer les potentiels des exportations agricoles du pays, parce que les exportations, jusqu'en 1991, étaient réalisées dans les conditions de l'économie planifiée et les quotas annuels d'exportation déterminés essentiellement pour des raisons politiques, faisant fi des réalités économiques et de l'approvisionnement intérieur.

De janvier 1990 au début de l'année 1993, les aides alimentaires, notamment celles de la Communauté Européenne, ont constitué jusqu'à 80-90% de la consommation alimentaire quotidienne de l'Albanie.

En août 1991, un décret gouvernemental a marqué la libéralisation du commerce extérieur. Avant la réforme économique de l'année 1992, les entreprises d'Etat de commerce extérieur de produits agricoles (EKSIMAGRA, AGROEXPORT et ALIMPEX...) étaient les seules structures qui étaient en rapport avec l'extérieur. Elles pratiquaient les prix fixés par les organismes de planification, sans rapport avec les cours internationaux. La Banque d'Etat profitait des revenus et couvrait les pertes procédant du commerce extérieur. Un peu plus tard, ces entreprises commencèrent à agir en tant qu'entreprises d'Etat avec autofinancement. La Banque centrale n'intervient plus aujourd'hui dans leurs activités.

Durant les années 1991-1993, il y a eu quelques exportations agricoles : oléagineux et plantes médicinales, ovins et bovins vivs, cuirs non transformés, cognac et haricots. La valeur totale des exportations agricoles en 1993 a atteint le chiffre de 1,8 milliards de leks, sans compter le commerce clandestin, notamment de bétail sur pied.

Tableau 1. Exportations agricoles pour la période 1980-1993 (milliers de tonnes)

	1980	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1993
Tabac	10,2	9,6	11,7	17,1	14,1	20,1	15,7	...
Cigarettes	2,5	2,7	2,9	2,6	2,1	3,4	2,6	...
Tomates	26,1	29,3	30,0	30,8	35,1	35,5	31,6	0,48
Pastèque	10,3	12,6	15,5	16,4	10,5	19,8	21,7	1,05
Sauce tomate	2,4	2,1	3,2	4,8	2,3	5,3	4,1	...
Pommes de terre	5,2	4,2	2,4	2,4	2,0	0,8	3,6	0,05
Cognac*	35,8	28,1	31,8	44,4	29,2	23,3	24,9	61,6

*Le cognac en milliers d'hectolitres.

Tableau 2. Répartition géographique des exportations

	1950	1960	1970	1980	1990	1994
Pays d'Europe Orientale	100,0	93,4	56,0	40,8	46,6	...
Pays industrialisés	0	1,0	13,1	37,7	37,9	89,0
Pays en voie de développement	0	5,6	30,9	21,5	15,5	...

La Grèce représente 43,8% des exportations et l'Italie 41,69%.

Malgré l'industrialisation obligée du pays, jusqu'à la fin des années 1980, les marchandises agricoles occupaient 30-38% de la valeur totale des exportations. Ce chiffre est relativement haut, si on le compare avec les autres pays ex-socialistes de l'Europe Orientale. Durant les années 1985-1990 par exemple, l'exportation des marchandises agricoles dans l'exportation totale de la Bulgarie, de la Hongrie et de la Pologne atteignait respectivement les chiffres de 10-15%, 20-27% et 9-15%.

Durant les années 1990-1991, il y a eu une chute drastique dans les exportations de produits agricoles. Les tomates et les pastèques ont dominé les produits frais. En 1991, il a eu une chute surtout dans la production des cultures de plein champ, produites par les ex-EAE (Entreprises Agricoles d'Etat) et par les coopératives agricoles : céréales, coton, betterave à sucre et plantes oléagineuses.

En 1992, la part des exportations agricoles dans les exportations totales du pays était de 38,4%, surtout grâce aux plantes médicinales et aux essences oléagineuses, qui représentent actuellement plus de 40% du volume total des exportations.

En 1993, la majorité des revenus d'exportation provenait des produits agricoles :

Tabac et dérivés	700 millions leks
Plantes médicinales et oléagineuses	691
Poissons frais et autres produits de la mer	272
Haricots blancs	146

Les importations de blé à elles seules ont représenté 5 261 millions leks.

Le potentiel d'export, notamment vers l'Union Européenne, se base sur les plantes médicinales et oléagineuses, le tabac, les légumes annuels, les fruits et les légumes semi-transformés, les haricots blancs secs, les olives et l'huile d'olive, les agneaux et les chevreaux d'abattage, les fromages de brebis et de chèvre, les travaux d'artisanat traditionnels. Les experts nationaux et étrangers estiment que l'exportation des semences et des fleurs dispose également d'un potentiel très important.

Les exportations albanaises s'appuient sur ces avantages comparables importants :

- la possibilité d'exporter des produits transformés de la flore albanaise (oléagineux et plantes médicinales), la résine, les eaux naturelles ou gazeuses, etc. ;
- les produits agricoles hâtifs ou très hâtifs cultivés de façon naturelle, sans produits chimiques ou avec une utilisation très faible ;
- la main-d'œuvre à bon marché et l'expérience des travaux agricoles.

Pour ce qui concerne les importations, il est peu probable que leur structure change dans un futur proche. Les produits tels que les céréales, la farine, le café, le sucre et le coton, constitueront l'essentiel des importations agricoles. Selon les prévisions du ministère de l'Agriculture, dans les années suivantes, l'Albanie importera 300-350 000 tonnes de blé par an. On prévoit que les importations des produits alimentaires atteindront environ 150 millions de US\$ par an.

III – Les structures nécessaires

La préoccupation première des exploitants albanais est que la production récoltée ait un marché sûr (en frais ou en transformé). La crainte que la production ne se vende pas, ou s'abîme à cause du manque de marché, est le principal obstacle à la production agricole. Les paysans cherchent la mise en place de structures commerciales qui leur donneraient la possibilité d'accroître la production pour le marché et par conséquent leurs revenus. C'est pourquoi la coopération dans le domaine de la commercialisation est un enjeu essentiel.

La première structure pour l'incitation et l'augmentation de la production agricole est *Le Service Consultatif d'Agriculture*, mis en place dans la plupart des communes et qui devrait, en 1996 s'étendre à tout le pays. Son fonctionnement doit être amélioré et ses spécialistes ont pour rôle de conseiller les exploitants sur le choix des semences, la lutte contre les maladies, les prix des inputs, la vente des produits, les taux d'intérêt, les exportations, etc.

La création *des structures commerciales* est un problème très complexe, qui exige de l'expérience, des infrastructures et des investissements. L'expérience de 1994 a montré que la mise en place des micro-marchés pour la vente directe aux consommateurs ne peut pas se substituer aux structures de stockage et de transformation des produits agricoles. Les investissements passés doivent être encouragés, mais ce processus en est à ses toutes premières étapes et les investissements sont encore rares.

IV – La politique de l'Etat albanais

Quelques-unes des propositions les plus importantes pour l'amélioration de la politique agricole et des exportations dans l'avenir sont :

- la connaissance des conditions d'accès au marché ;
- la poursuite des négociations avec les Etats d'Europe centrale et orientale dans un traité de libre commerce ;
- l'adhésion à l'OMC ;
- la signature d'accords bilatéraux ;
- l'évaluation du marché intérieur et des marchés d'exportation, la connaissance des règles commerciales internationales, des procédures et des acteurs ;
- l'achèvement du système législatif en matière douanière ;
- la détermination des normes de qualité et d'emballage, à l'import comme à l'export.

V – Conclusion

L'intégration de l'agriculture albanaise dans les marchés internationaux sera fonction du rythme avec lequel ce secteur saura atteindre la parité avec les autres systèmes européens. Sur ce point, il importe de constater que le marché intérieur n'a pas encore pris sa pleine dimension et que, d'autre part, les choix de structure n'ont pas encore tous été faits.